

Association de Science Régionale De Langue Française



Industrie, villes et régions
dans une économie mondialisée



**LE ROLE DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LA GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES DANS LE DELTA DU SALOUM : CAS DES VILLAGES
DE DIONEWAR ET DE TOUBACOUTA**

GAYE Ndickou

Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

& Université de Liège (Belgique)

ndickougaye@gmail.com

Prof. LELOUP Fabienne

Université Catholique de Louvain – Mons

fabienne.leloup@uclouvain-mons.be

Résumé :

La gouvernance des territoires repose sur une coordination d'acteurs d'origines diverses mis en interaction, amenés à poser des diagnostics, élaborer des propositions et fixer des codécisions. Dans ce contexte le rôle des associations environnementales constitue un acteur clef, ni public, ni privé, porteur des « valeurs » environnementales et représentatives soit de groupes de la population locale, soit d'intérêts particuliers (exemple : les associations naturalistes, les associations de jeunes, ...). Le territoire étudié porte sur les Communautés Rurales de Dionewar et de Toubacouta situées dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal). L'étude est axée sur le comportement des associations environnementales, leur processus d'action, leurs objectifs et les instruments qu'elles utilisent. La communication entend d'une part décrire et analyser le rôle de ces associations environnementales à partir d'entretiens de terrain, menés au printemps 2012 et d'autre part poser la question de ces pratiques dans le cadre de la construction du territoire et de sa gouvernance.

Mots clés : gouvernance, association environnementale, acteur, coordination

Classification : R5

LE ROLE DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE DELTA DU SALOUM : CAS DES VILLAGES DE DIONEWAR ET DE TOUBACOUTA.

1 INTRODUCTION :

La gouvernance des territoires, repose sur une coordination d'acteurs d'origines diverses mis en interaction, amenés à poser ensemble des diagnostics, élaborer conjointement des propositions et fixer des codécisions. Si la notion concerne les outils et processus de l'action collective (Theys, 2003), l'analyse faite par Leloup & al, (2005) l'assimile à une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales.

Dans ce contexte les associations environnementales peuvent devenir des acteurs clefs, ni publics, ni privés, porteurs des « valeurs » environnementales et représentatives soit de groupes de la population locale, soit d'intérêts particuliers (exemple : les associations naturalistes, les associations de jeunes, ...)

Dans un premier temps, il s'agit de vérifier la diversité des associations environnementales ciblées par notre étude ainsi que de leurs objectifs. Une seconde section met en lumière les processus d'action de ces associations environnementales. Les troisième et quatrième sections démontrent d'abord leur rôle comme acteurs de développement voire acteurs du développement territorial puis les formes de coordination et/ou lien qui existent entre ces associations.

Le projet de mettre en place l'Aire Marine Protégée du Bamboung initiée 2002 et instituée par décret présidentiel en 2004 entendait concilier conservation et développement socioéconomique des populations riveraines. Dans le parc-même, toute exploitation est interdite hormis la création d'un campement éco touristique qui n'est pas jusqu'à ce jour rentable. L'AMP se trouve être un boîte noire inactive, entouré de villages mais qui ne correspond pas à un territoire de développement pour les 14 villages qui lui sont rattachés.

Au-delà du découpage formalisé du parc, l'objet de cette réflexion concerne certains groupes de la « communauté » de l'AMP et d'autres groupes non affiliés à l'AMP. La question de l'existence d'un territoire (Leloup, 2010), – tel que l'annoncent la définition de l'AMP et les projets de développement local présents dans ces zones –, on définit un espace – celui qui est précisé par le décret présidentiel ou qui est exploité et façonné par les acteurs de terrain, les deux pouvant être différents –, une régulation, un projet et une communauté. C'est cette dernière variable qui est étudiée dans ce travail.

La question posée porte sur le comportement des associations environnementales locales, leurs objectifs, leur processus d'action et les instruments qu'elles utilisent. L'hypothèse est de vérifier d'une part l'institutionnalisation de ces associations et d'autre part si ces associations constituent une partie prenante d'une « communauté » éventuellement territoriale ou si elles constituent un acteur autonome, en relation certes mais sans participer à un éventuel projet territorial intégré. Se perçoivent-ils *membres d'une communauté parce qu'ils partagent une histoire, une identité commune ou un « faire ensemble »*¹?

¹ Il ne s'agit pas forcément d'une identité au sens ethnographique, le sentiment d'appartenance peut se manifester (naître ou être révélé) par le souhait de résoudre ensemble un problème ponctuel renforcé par l'adhésion à un projet commun ou le souhait de participer à une action collective. L'appartenance concerne le fait d'être « ici » « ensemble » et de se sentir concerné par le devenir commun de cet ici (Leloup, 2010).



Carte 1: Localisation de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. (Source : Gaye Ndickou, 2012)

Le terrain :

Nous étudions deux groupes de village de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) : l'un constitué de villages insulaires situé dans la Communauté Rurale de Dionewar et l'autre constitué de villages appartenant à l'AMP du Bamboung, situé dans la Communauté Rurale de Toubacouta. La particularité est que l'organisation autour de la gestion des ressources naturelles diffère d'un groupe à un autre à cause de leur disponibilité. Certains villages ont fait l'objet de recherches, mettant en exergue la participation de la population locale dans le processus de développement économique et social (Gaye, Leloup et Sow, 2011)².

Notre choix est porté sur deux associations : les groupements, chapeautés par une Fédération ou une Union Locale et les comités de gestion et de surveillance des plages, appelés 'Comité de plage'.

² Ndickou Gaye, Amadou Abdoul Sow et Fabienne Leloup, 2011. L'Aire Marine Protégée, un instrument pour un tourisme durable et 'territorial' au profit des communautés locales ? le cas de Bamboung (Sénégal), 48^{ème} Colloque ASRDLF, Schœlcher, Martinique, 11 pages.

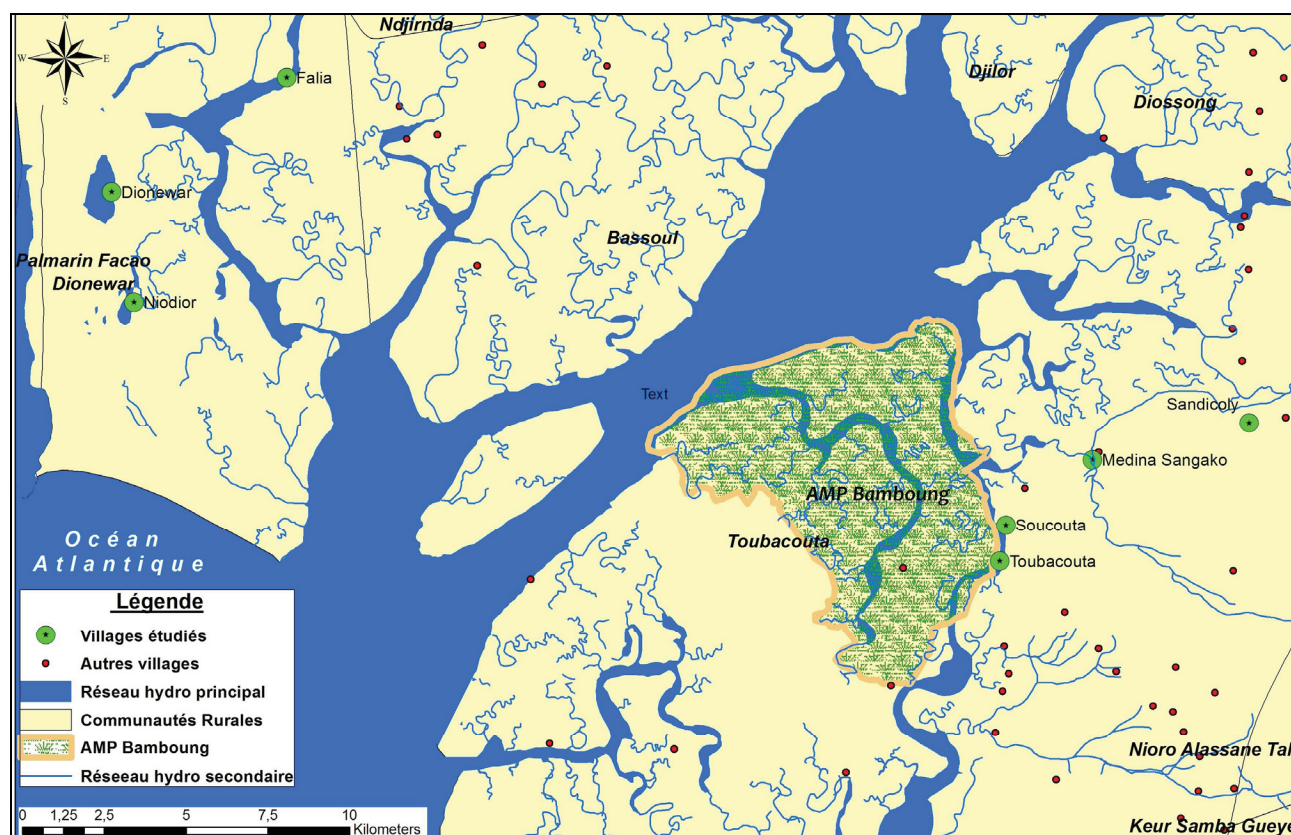
Ces associations sont institutionnalisées à travers la désignation des membres du bureau composé d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Elles fonctionnent sur des bases juridiques de par la mise en place d'un règlement intérieur et l'obtention d'un récépissé délivré par la chambre des métiers régionale. Les règles mises en place visent des modes d'une gestion et d'une conservation plus responsables à travers l'adoption de règles minimales locales et intra villageoises.

La méthode utilisée a consisté à mener des enquêtes sur les sites cibles. Les récits et les focus group ont été favorisés. Les séjours ont eu lieu entre le mois de mars, avril, mai et juin 2012.

Tableau 1: villages choisis dans les deux communautés rurales

Communauté rurale de Dionewar		
<i>FELOGIE DIONEWAR</i>	<i>FELOGIE NIODIOR</i>	<i>UNION LOCALE DE FALIA</i>
<i>19 groupements (206 pers)</i>	<i>22 groupements</i>	<i>3 groupements</i>
Communauté rurale de Toubacouta		
<i>3 villages sont choisis</i>		
UNION LOCALE DE SOUCOUTA		
<i>SOUCOUTA</i>	<i>MADINA SANGAKO</i>	<i>SANDICOLY</i>
<i>1 groupement (80) pers</i>	<i>7 groupements</i>	<i>3 groupements (150)</i>

Source : Gaye Ndickou, enquête personnel, Printemps 2012



Carte 2: Localisation des villages étudiés. (Source : Gaye Ndickou, 2012)

2 TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS

Les associations environnementales locales sont l'initiative d'acteurs soucieux de l'exploitation non contrôlée de leurs ressources, déclarent les acteurs locaux. La volonté de s'organiser émane d'une inquiétude de vouloir sauvegarder ces ressources dont dépend la communauté locale.

Ainsi a-t-on décidé d'étudier l'exemple des groupements de femmes et des comités des ressources des naturelles. Leurs actions se résument en un ensemble de mesure concernant le respect de règles mises en place, en rapport avec le repos biologique des produits halieutiques et forestiers tout en restant conforme à la taille exploitable des espèces, mais aussi en assurant la sécurité en mer pour la navette entre les différentes îles. Les décisions sont appropriées dans un deuxième temps par l'acteur public puisque ces actions peuvent être sanctionnées par des arrêtés préfectoraux et des procès verbaux en vue d'une bonne application de ces réglementations. Les forces publiques qui se chargent de mettre en œuvre ces décisions coercitives sont le Président du Conseil Rural et le sous préfet.

Parmi les deux groupes étudiés, les femmes constituent les actrices principales dans la cueillette des arches. Elles sont organisées en Groupements d'intérêt Economique (GIE) très dynamiques.³

2.1 Les Groupements d'intérêt Economique des femmes

Le groupement d'intérêt économique est une organisation qui regroupe des femmes qui se choisissent entre elles au sein des villages pour leur dynamisme et leur volontariat.

Les GIE ont un statut juridique à travers un récépissé de reconnaissance, délivré par la chambre de commerce régional. Leur mise en place est conforme à la loi 84 – 37 – du 11 mai 1984 portant création des Groupements d'intérêt Économique (GIE). Ces derniers sont de temps en temps appuyés par des bailleurs et des rapports de suivi leur sont demandés parfois.

L'activité particulière des femmes étudiées est la cueillette des arches. Notons qu'au Saloum, les femmes ont le monopole sur l'exploitation et la transformation des coquillages.

2.1.1 Dans la communauté rurale de Dionewar

Le village de Niodior regroupe 22 groupements, celui de Dionewar 19. Les groupements sont chapeautés dans ces villages par une Fédération Locale des GIE (FELOGIE). Cette dernière a vu le jour à Niodior en 1994 et est immatriculée au registre chronologique de commerce de la région de Fatick. Par ailleurs, dans le village de Falia, les femmes n'étant pas nombreuses, elles se sont réparties dans 3 groupements dirigés par l'Union Locale. Chaque groupement a un bureau structuré, composé d'une présidente, d'une vice présidente, d'une secrétaire, d'une adjointe et d'un commissaire aux comptes, toutes membres du groupement. Les objectifs semblent être les mêmes dans la mesure où la principale préoccupation est le respect des normes d'une bonne exploitation des ressources naturelles.

2.1.2 Dans la communauté rurale de Toubacouta

L'Union locale des GIE de Toubacouta regroupe 12 groupements répartis dans 8 villages parmi lesquels 3 qui ont retenu notre attention : Soucouta (le siège), Madina Sangako et Sandicolu. L'exploitation d'huîtres constitue la principale activité de ces femmes contrairement à celles de la C. R. de Dionewar, spécialisées en exploitation d'arches. De plus, elles sont actives dans la transformation de poissons.

³ Ndickou Gaye, Enquête de terrain Dionewar – Toubacouta (mai-juin 2012).

2.2 Les Comités de Gestion des Ressources Naturelles (CO.GE.RE)

Les CO.GE.RE sont des associations dont le principal objectif repose sur la bonne gestion des ressources naturelles dans leurs villages. Les comités sont créés par arrêtés et sont divisés en différentes commissions.

2.2.1 Le Comité de Gestion des Ressources Naturelles (CO.GE.RE) et de surveillance de plage de Niodior

A Niodior, le comité existait depuis 1998 même si l'initiative date de 1997. Son dynamisme ne se faisait pas sentir du fait que l'équipe était composée de personnes âgées mais aussi d'un flou juridique sur leur statut. Ainsi, en 2001, des jeunes du village se sont engagés à prendre le relai afin de pouvoir veiller à la gestion des ressources naturelles et à la sécurité des personnes qui s'y activent. Cette prise de conscience faite avec les groupements de femmes et la participation des agents des eaux et forêts, le chef du Centre d'Expansion Rurale et Polyvalent (CER/P), le Conseil Rural et le sous préfet leur a valu une couverture juridique de par un arrêté préfectoral.

Ainsi, le comité a pour objectif de promouvoir chez les populations un dynamisme de surveillance continue de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles du territoire.

Ne se substituant pas aux services étatiques compétents, il travaille en collaboration avec ces derniers tout en inscrivant ses actions dans le cadre des lois et règlements, responsables de leur application. Le comité est composé actuellement de 50 personnes et est composé de différentes commissions : environnement et ressources naturelles, finances, culture, éducation, santé, jeunes et sport.

Dès les premières années de prise de fonction (2001), leurs actions ont consisté à contrôler l'équipage des pirogues pour assurer la sécurité des personnes en mer (pêcheurs, exploitantes de coquillages, navette 'courrier' entre Djifère et Niodior). Il veille également au respect des arrêtés sur le repos biologique, surveille la qualité et la taille des produits exploités aussi bien halieutiques que forestiers. L'utilisation du 'panier de mondé' servant à trier les petites arches des plus grandes, l'installation de panneau sur les vasières mises en défens, la radio communautaire comme principale de sensibilisation à travers des émissions axées sur la préservation de leur environnement en sont des illustrations.

2.2.2 Le comité de gestion de l'AMP de Bamboung

Il est composé de 14 membres, représentants des 14 villages périphériques de l'AMP. Leur choix s'est fait sur proposition des populations locales.

Cette instance est l'organe qui officiellement défend les intérêts propres de la population locale. Il regroupe les élus locaux, les autorités administratives, les services techniques, les

établissements scolaires, les opérateurs privés du tourisme et les ONG. Elle est la principale structure de base qui prend des décisions, veille à leur application, s'occupe de la surveillance et de la mise en valeur de l'AMP. Le comité est mis en place avec l'aide de l'Océanium, association environnementale nationale, qui soutient également l'AMP.

Au début de la création de l'AMP, les réunions se tenaient tous les trois mois à Soucouta (siège du comité de l'AMP). Présentement, ces rencontres ne se tiennent presque plus du fait d'un non renouvellement des instances de décisions du comité. Ce qui entraîne la remise en cause du choix de ses membres et leur reconnaissance pose aujourd'hui problème. La question de leur légitimité met les membres dans une position de conflit avec le Conseil Rural de Toubacouta.

La création de l'AMP a été accompagnée pendant de très longues séances à travers la projection de films mais aussi le pancartage de la zone interdite.

Ainsi, dans la zone du Saloum, FELOGIE, Union locale et Comité de plage sont regroupés au sein de la Fédération Nationale des GIE de pêche (FENAGIE). Cette dernière est le principal interlocuteur des bailleurs. Des rencontres sont souvent organisées à la fin de chaque mois chez la présidente de groupement, au niveau des sites de transformation ou parfois au siège de la Communauté Rurale. Le non respect de cette réglementation peut faire valoir une amende.

3 LES ASSOCIATIONS COMME ACTEURS DE DEVELOPPEMENT

3.1 L'exemple des groupements d'Intérêt Economique

La particularité du mode d'exploitation des groupements de femmes s'illustrent par rapport à la spécificité de chaque village en termes de disponibilité de ressources exploitables.

Les spécificités locales : les villages des îles Gandoul disposent de vasières beaucoup plus larges contrairement aux villages continentaux qui se trouvent presque à la terminaison des bolongs. Selon la localité, les groupements de femmes disposent de vasières spécifiques ou communes. Une vasière est spécifique quand l'exploitation revient à un groupe bien défini. Par contre, elle est dite commune quand elle est récoltée par différents villages.

L'idée de spécifier une vasière est venue d'un constat d'une rareté des coquillages dans les îles du Saloum. A Dionewar, avec l'appui du chef du CER/P, les femmes ont organisé des rencontres afin de sensibiliser la population sur ce constat. Ainsi, des discussions ont lieu avec le Président du Conseil Rural, les chefs de villages, des universitaires de l'UCAD⁴, de l'IRD, de la FIBA à travers le projet « Femmes et Coquillages » et les différents groupements

⁴ Université Cheikh Anta Diop de Dakar

qui s'exercent dans ce domaine. Le choix a été porté sur le site de 'Ndiaré Ngossane', qui fut la vasière pionnière à êtreensemencée et mise en repos biologique. Ainsi, la décision d'en faire une vasière spécifique qui revient à la Fédération a été retenue.

Le même exemple est suivi par les femmes du village de Niodior en ensemençant pour la première fois la vasière 'Saré Thiam', choisie aussi par consensus par les populations locales en collaboration avec les autorités locales, particulière le chef de Centre d'Expansion Rurale et Polyvalent (CER/P) dont la vasière porte le nom.

La collecte de ces vasières est collective et est organisée au début de chaque 'mbissa' (marée diurne). Les produits exploités reviennent à la FELOGIE sur accord de l'ensemble des GIE du village. Des femmes se répartissent les tâches en fonction de la capacité des unes et des autres : un groupe assure la collecte des mollusques sur les vasières, les jeunes filles ayant des bébés puisent l'eau et décortiquent les coquillages et les femmes âgées assurent la cuisson.

Les femmes réunies dans ce groupement notent qu'aujourd'hui la meilleure qualité en termes d'exploitation de mollusques leur a été reconnue à travers divers prix octroyés au Sénégal, aux Etats-Unis, en Chine, en France...

A Toubacouta, Soucouta, Sandicoly et Madina Sangako constituent les villages les plus dynamiques en termes d'exploitation de coquillages. Deux jours sont consacrés à la collecte collective destinée au groupement villageois. Par ailleurs, il n'existe pas non plus de collecte collective au profit de l'Union comme c'est le cas dans les îles Gandoul.

3.2 Les comités de gestion et de surveillance des plages

Les comités interviennent aussi bien dans l'exploitation des produits halieutiques que forestiers et veillent aussi à la sécurité des personnes en mer. Chaque pirogue qui accoste sur le quai paie 1 000 FCFA permettant d'acheter du carburant en cas de problème en mer.

L'exploitation des fruits sauvages (cueillette et commercialisation) est également à leur charge. Cette démarche consiste à veiller à la durabilité des ressources naturelles tout en s'engageant à les surveiller de manière constante, les cueillir rationnellement en observant également leur cycle de production afin de ne pas les perturber.

Dans le cas du Bamboung, le comité de gestion de l'AMP a mis en place un campement écotouristique communautaire, principale structure en vue de pérenniser l'AMP. Pour le respect de l'enjeu environnemental, les cases y sont construites avec de la terre cuite et de la paille, éclairées grâce à l'utilisation de l'énergie renouvelable qui assure en même temps l'acheminement de l'eau provenant des puits, vers ces cases. Les retombées générées devraient permettre de couvrir les frais de fonctionnement du campement, les frais de

fonctionnement de l'AMP et une partie est destinée à la communauté rurale sous forme d'aide sociale.

4 INSTRUMENTS ET MODE D'INTERVENTION

4.1 Les instruments

Les associations environnementales disposent d'instruments (au sens des outils divers auxquels un acteur a recours qu'il s'agisse d'un texte, d'un processus, d'un forum, ...) à partir desquels fonctionne la structure. Ces instruments sont des outils ou des techniques qui leur permettent de mieux orienter les formes de gestion de leurs ressources. Ils se sont construits aussi de par la participation (en nature ou en espèce financière) de chaque membre ou de par l'appui octroyé par des ONG.

Ceci permet aussi aux associations de mettre en place des fonds de fonctionnement ou des fonds de roulement en vue de financer les activités des femmes.

A Ndi Dior par exemple, le comité de gestion et de surveillance choisi avec les groupements de femmes les périodes de repos biologique des vasières et contrôle la taille des paniers sélectifs 'panier de moundé' pour exploiter les arches.

Un système protectionniste des femmes 'bana bana' locales est mis en place par le comité. Ce système permet aux femmes d'aller à quête du marché. Ce qui signifie qu'en période de collecte, les étrangers intermédiaires sont tenus d'attendre les produits soit à Djifère ou Kaolack. Et toute femme du village qui accepte d'acheter pour un 'bana bana' étranger paiera aussi une amende.

Un système de quota est aussi mis en place, permettant à tous les 'bana bana' locaux de se ravitailler à tour de rôle. Le comité a également mis en place un parc marin dans les eaux de Ndi Dior après discussion avec les anciens pêcheurs qui avaient constaté la fonction nourricière de cette zone pour les poissons. Le parc est mis en repos biologique par arrêté préfectoral.

A Dionewar, la surveillance consiste à empêcher la population locale de cueillir les fruits non mûrs. Toute personne qui viole cette forme d'exploitation paiera une amende de 5 000 F CFA. La cueillette dure quatre mois et les produits sont vendus aux femmes 'bana bana' qui se chargent de l'acheminement vers Djifère, Kaolack, Dakar.....

Cet exemple est suivi à Falia où le comité de plage gère une partie de forêt. La différence avec l'exemple de Ndi Dior est qu'ici les populations peuvent exploiter elles-mêmes mais, en retour, une taxe forestière est payée sur chaque seau ou bassine de produits récoltés. Le système protectionniste fait que le comité vend aux 'bana bana' locaux qui vont à la rencontre des intermédiaires vers Djifère.

Au Bamboung, la commission de surveillance est composée de jeunes des 14 villages périphériques de l'AMP, membres du comité de gestion. La surveillance se fait 7 j/ 7 et les gardes se relaient toutes les 48 heures. La mise en place d'un mirador leur permet de repérer de loin d'éventuels braconniers. Les recettes générées par le campement écotouristique permet de prendre en charge la rémunération des surveillants et le fonctionnement de la commission. Les surveillants ont souvent recours au dialogue afin de sensibiliser les pêcheurs. Cependant, en cas d'infractions, les engins de pêche sont confisqués et la Direction des Parcs Nationaux est saisie. Ce dernier dresse un procès verbal, soumis à la Direction des Pêches et de Surveillance Maritime (DPSM) qui a le pouvoir d'appliquer une sanction.

Des représentantes parmi les groupements des femmes ont été choisies pour assurer le volet surveillance. Cela consiste à identifier la taille et la qualité de produits débarqués par les femmes. Le plus souvent les comités de gestion leur vient en aide en proposant des paniers de tri pour les arches. Cette collaboration entre dans le cadre du respect de la taille des produits à collecter.

4.2 Les fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement est mis en place grâce aux bénéfices tirés de collectes collectives pour la fédération ou l'union locale mais aussi des cotisations collectées au niveau des groupements de femme.

L'exemple des îles Gandoul

- En sein des groupements : à Falia, chaque femme cotise quelque gr d'arche ou 400 F CFA/mois, à Ndiodior, 3 kg d'arche ou 3 000 FCFA tous les 3 mois.
- Pour adhérer à la FELOGIE, chaque groupement verse un montant: à Ndiodior : 50 000 F CFA, à 10 000 FCFA pour l'Union Locale de Falia. A Dionewar, du fait de la spécificité de chaque groupement, la cotisation mensuelle s'élève à 500 FCFA.
- L'union locale de Soucoutha dispose aussi d'un fonds de fonctionnement auquel les membres cotisent à raison 45.000 CFA / groupement. Ces fonds peuvent allouer des prêts aux femmes désireuses de monter un petit commerce ou de s'activer dans d'autres activités.

4.3 Le système de microcrédit

Le fonds de roulement est mis en place à travers les épargnes obligatoires ou de par les financements des ONG. Ces montants sont prêtés aux femmes qui rembourseront avec un intérêt bien défini.

A Dionewar

- La FELOGIE a bénéficié de son premier financement à travers le Programme d'Appui à la Pêche Continentale (PAPEC) en vue d'augmenter sa production de cymbium. 15 femmes ont été financées à hauteur de 100 000 FCFA chacune et le remboursement s'est fait au bout de 6 mois avec un intérêt de 14 000 FCF. L'AFD les a également appuyées à hauteur de 1 600 000 sous forme de fonds perdu c'est-à-dire un fonds non remboursé mais suivi. Le crédit actuel par femme s'élève à 75 000 FCFA remboursable en 4 mois avec un intérêt de 5 000 FCFA.

A Falia : les femmes ont mis en place 2 fonds :

- Un fonds géré par le chef CER grâce à un appui d'ENDGRAF de 1 000 000 FCFA. 140 femmes ont bénéficié de prêt de 125 000 F remboursable avec un intérêt de 12 500 FCFA et les intérêts sont déposés dans un compte qui sert à appuyer le village en cas de besoin.
- Un autre fonds est géré par les femmes est ceci grâce à un financement du FEM à raison de 1 000 000 FCFA. Un crédit est octroyé à 110 femmes à raison de 25 000 F / femme avec intérêt de 2500 FCFA.

Dans chaque GIE, il existe également un système d'épargne. L'exemple du GIE de Soucouta illustre le système avec des versements hebdomadaires de 100 FCFA/ femme. Ce fond peut servir en cas de besoin sous forme de prêt à ses membres (membre malade, achat de médicaments, ...). Pour le moment, cela est encore à l'état de test : quand une femme emprunte 10.000 CFA, elle rembourse 10.500 CFA en 2 mois.

L'Union a aussi un système de mutuelle (+/- banque villageoise). Cette mutuelle peut financer une femme à raison de 400.000 CFA et un groupement jusqu'à 2.000.000 CFA. Elle a été mise en place grâce à un fonds de l'IUCN, qui doit tourner pour pouvoir servir aux générations futures. Le FEM a également participé, mais sous forme de fonds perdus.

4.4 Les actions sociales

1.1 Les actions sociales

Les actions sociales sont réalisées à l'aide du fond de roulement permettant d'assurer le déplacement des membres en cas de séminaires, d'acheter du matériel, mais aussi de soutenir ou d'appuyer la communauté en cas de besoin. Ceci relève d'une bonne organisation des femmes. Ainsi retenons quelques réalisations :

- A Niodior : construction du site de transformation des produits halieutiques sur fonds propre (9 000 000 FCFA), achat de tapis pour la grande mosquée (2 500 000 FCFA), appui à l'école coranique, soutien aux étudiants...
- A Dionewar : construction d'un lycée, restauration du mur des cimetières, réhabilitation de la mosquée, construction du magasin.
- A Falia : appui à la mosquée (50 000 FCFA), carrelage de place publique, achat de matériel (chaise, matelas, bâche... pour les grandes cérémonies).
- Le GIE de Soucouta a mis en place la radio communautaire à raison de 1.200.000 CFA grâce à un appui de l'UNESCO. Après enquête, il a été décidé de l'installer à Soucouta plutôt qu'à Toubacouta car les femmes y sont plus actives dans la collecte des coquillages. Elles ont également pu mettre en place une garderie, qui existe depuis 2 ans et est tenue par 8 bénévoles. Actuellement, les parents participent pour l'entretien, mais cela est assez récent. Si un événement ou une activité est prévue dans la Communauté Rurale le GIE y participe selon la disponibilité de ces fonds.

5 COORDINATION ET LIEN

Les comités de gestion et les groupements ont parfois les mêmes objectifs. Ainsi, l'organigramme leur permet de mettre en place des commissions chargées des relations extérieures, qui ont pour but de coordonner les activités des différents groupes ayant les mêmes visions.

Pour le cas des groupements de femmes, des rencontres sont souvent organisées afin de trouver ensemble des voies de réflexion, des accords de travail afin de résoudre les problèmes communautaires. C'est l'exemple de l'organisation de rencontre intervillageoise et intravillageoise qui consiste à impliquer au mieux les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'exploitation des produits halieutiques et forestiers. Ainsi, des visites de courtoisie sont effectuées auprès de ces différents acteurs afin de poser le débat, recueillir des conseils et orientations, mais aussi prendre des décisions ensemble.

Dans la communauté rurale de Dionewar, (Rapport technique du projet Femmes et Coquillages, 2009), le dispositif intervillageois est un espace de dialogue et de concertation, entre notamment les villages de Falia, Dionewar, Niodior et le PCR était présent à l'ouverture de l'atelier. Ces tâches se résument aussi à faciliter la recherche de consensus sur des problématiques communes telles que : la fixation des périodes de fermeture et d'ouverture des campagnes d'exploitation des ressources, la surveillance des zones protégées, la délimitation des passes et bolongs. Ce comité intervillageois pourra également appuyer si

possible les restitutions par village ; ces dernières permettront entre autres de compléter la structuration de ce comité avec la désignation des membres issus du conseil rural et des comités villageois (CV) ou encore de faciliter l'élaboration d'un règlement intérieur pour chaque comité villageois la préparation d'un dossier pour l'obtention d'un récépissé/comité.

Des visites d'échanges sont également organisées entre villages pour mieux partager leurs connaissances et leurs expériences. Ces rencontres se font à travers des bailleurs voulant faire partager les expériences des uns et des autres.

6 CONCLUSION

Différentes organisations existent avec le même projet et sur le même espace. Certaines fonctionnent en travaillant en étroite collaboration dans l'exécution de leurs objectifs. Les différents instruments mis en place permettent un déroulement dynamique et aboutissent aussi bien à des activités de surveillance que de développement.

Les associations contribuent à une organisation commune en termes de codécisions de par les accords trouvés ensemble concernant les périodes de repos biologique et du consensus sur l'exploitation des fruits sauvages. Leurs propos traduisent un souci qui peut renvoyer à la notion de territoire car renvoie à la protection d'un espace commun, à protéger, et mettent en évidence leurs pratiques communes.

Cependant là où la notion de territoire a été institutionnalisée (l'AMP de Bamboung) les constats ont montré que le développement n'y était pas de type territorial : l'aire protégée est elle-même une boîte noire inaccessible, les villages associés à l'AMP sont officiellement impliqués dans le processus de développement par exemple du campement. Cependant les pratiques restent indépendantes les unes des autres ; en outre l'organisation réelle du comité empêche les populations locales de se sentir « partie prenante » du projet et dès lors la gestion de l'AMP est limitée à un groupe restreint d'acteurs. La mise en place d'une aire marine protégée remplit davantage son objectif de conservation, en ce compris une sensibilisation des populations, qu'un développement socio-économique local, a fortiori territorial.

D'un autre côté, les pratiques à Dionewar rendent compte d'un caractère collectif et d'une gestion commune d'un même espace : certes des impulsions extérieures ont favorisé ces coordinations (notamment via des appuis d'ONG) mais les pratiques sont appropriées et développent des potentiels en ce compris via des processus de financement ou de mutualisation. Le caractère insulaire de l'espace constitue peut-être un appui à cette communauté d'intérêt.

La protection de l'environnement est donc ici traduite dans deux types de processus : une AMP exogène, une coordination associative locale. Dans les deux cas, la conservation est assurée mais le lien au développement local radicalement différent.

7 BIBLIOGRAPHIE

• Articles

FALL M., 2009, S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le delta du Saloum : Variabilité des stratégies chez les femmes socés et niominkas du Sénégal, Vertigo, Vol. 9, n° 2, <http://vertigo.revues.org/index8651.html>.

LELOUP F. & al., 2005/4, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, Géographie, économie, société, Vol. 7, p. 321-332.

LELOUP F., 2010/4, Le Développement territorial et les Systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, p.687-705.

NDOUR N., DIENG S., & FALL M., 2011. Rôles des mangroves, modes et perspectives de gestion au Delta du Saloum (Sénégal), Vertigo, Vol. 11, n° 3, URL : <http://vertigo.revues.org/11515>

NOEL J. F., WEIGEL J. Y., 2007, Marine protected areas: from conservation to sustainable development, International Journal of Sustainable Development, 10 (3), p. 233-250.

THEYS J., 2003, La Gouvernance, entre innovation et impuissance, Développement durable et territoires, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, section 1.3, <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>

• Ouvrages

GRANIER L., 2006, Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Légalité et cohérence en droit sénégalais, UICN, Gland, Suisse, et Cambridge, Royaume-Uni, x+44pages.

• Thèses

BENGA A. G. F., 2006, Potentiel et production (s) :Anadara senilis L.(1758) dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Perspectives d'exploitation rationnelle. Thèse de doctorat de 3ème cycle en Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 371 pages.

SARR O., 2005, Aire marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la réserve de biosphère du Delta du Saloum(Sénégal). Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Bretagne Occidentale, 244 pages.

- **Rapports**

AMP, 2009, Appui au renforcement de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung. Rapport annuel 2008, 60 pages.

BRENIER A., HENRIQUES A., DOUGUET LE L., 2009, Des femmes & des coquillages... Expérience d'un projet de conservation dans le Delta du Saloum, Rapport annuel, FIBA, ENDA Graf Sahel, IRD, 48 pages.

- **Communications aux colloques**

FALL M., 2004, La dynamique des acteurs et négociation environnementale en réserve de biosphère : le cas du delta du Saloum (Sénégal), Colloque Ouaga, Agence Internationale de la Francophonie, 7 pages.

GAYE N., LELOUP F. & SOW A. A., 2011, L'Aire Marine Protégée, un instrument pour un tourisme durable et 'territorial' au profit des communautés locales ? le cas de Bamboung (Sénégal), 48ème Colloque ASRDLF, Schœlcher, Martinique, 11 pages.